



En exercice : 59

Présents : 54

Votants : 58

Séance du 27 avril 2026

Le vingt-sept avril Deux Mille Vingt-Six à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 21 avril 2026, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVEILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAIZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES SAINT GAULT
RENAZÉ
SAINT AIGNAN SUR ROË
SAINT ERBLON
SAINT MARTIN DU LIMET
SAINT MICHEL DE LA ROË
SAINT POIX
SAINT QUENTIN LES ANGES
SAINT SATURNIN DU LIMET
SENONNES
SIMPLÉ

TRIDON Fabrice, GEUSSELIN Stéphanie, titulaires
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
CLAEREBOUT Évelyne, CHAUVIN Maxime, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
FRABOUL Yannick, suppléant
VALLÉE Jean-Luc, titulaire
TISON Hervé, BECQUET Vincent, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, MANCEAU Laurence, GAUMÉ Willy, BERTHOMÉ Anna, titulaires
/
De GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, LAIRY Lionel, MÉVITE Anne, titulaires
HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire,
GOHIER Odile, titulaire
BASLÉ Jérôme, titulaire
BERSON Christian, titulaire
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
GAROT Rémi, titulaire
CHADELAUD Gaétan, titulaire
JOURNÉ Noëlle, suppléante
JOUFFLINEAU Chantal, BELOUARD Guillaume, titulaires
/
MÉZIÈRES Hervé, titulaire,
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, DAMOUR Anne-Marie, titulaires
BONNIER Stéphane, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFÈVRE Laurent, ROGER-COUSIN Priscilla, GENDRY Hugues, titulaires
PELLUAU BIANCHI Alexandre, PROD'HOMME Tanguy, BALOCHE Dorinne, titulaires
GUILLET Vincent, PELTIER Alexandra, titulaires
JONCHERAY Quentin, titulaire
BOURBON Aristide, titulaire
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
ROGER Steve, titulaire
POIRIER Bruno, titulaire
BARREAU Anthony, titulaire

Étaient excusés : BRETON Robert (Courbeveille), AMBROIS Jean-Noël (Courbeveille), GOUPILLAT Daniel (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), CHABOT Hervé (Laubrières), BURET Nelly (Laubrières), LE GUENNEC Aurélie (Renazé), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), DOREAU Jean-Sébastien (Cossé le Vivien)

Étaient absents : /

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Daniel GOUPILLAT a donné pouvoir à Marie-Noëlle HINCELIN
Aurélie LE GUENNEC a donné pouvoir à Tanguy PROD'HOMME

Hervé CHABOT a donné pouvoir à Christian BERSON
Jean-Sébastien DOREAU a donné pouvoir à Willy GAUMÉ

Secrétaire de Séance : Élu M. Hervé TISON, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2026-04/105 : SANTÉ

Séance du : 27 avril 2026

OBJET 2026-04/105 : SANTÉ

REPRÉSENTATION AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'HÔPITAL LOCAL SUD OUEST MAYENNAIS (HLSOM)

M. Christophe LANGOUËT, Président, expose au Conseil communautaire que l'Hôpital Local du Sud-Ouest Mayennais (HLSOM) dispose d'un Conseil de Surveillance.

Pour rappel, pour l'HLSOM, le collège « Représentants des collectivités territoriales » est notamment composé :

- du maire de la commune siège ou du représentant qu'il désigne,
- d'un représentant de la principale commune d'origine des patients, autre que celle du siège de l'établissement principal,
- de deux représentants de l'EPCI,

Il précise que les communes de Craon et Renazé sont représentées par leur maire respectif.

Le Conseil communautaire est invité à désigner ses deux (2) représentants au sein du Conseil de Surveillance de l'Hôpital Local du Sud-Ouest Mayennais (HLSOM).

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré :

Présents : 54

Votants : 58 (par le jeu des pouvoirs)

A L'UNANIMITÉ (58 votants)

⇒ **DÉSIGNE** ses deux représentants au Conseil de Surveillance de l'Hôpital Local du Sud-Ouest Mayennais (HLSOM), comme suit :

- M. Philippe GUIARD

- Mme Priscilla ROGER-COUSIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20260427-DELIB202604105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2026

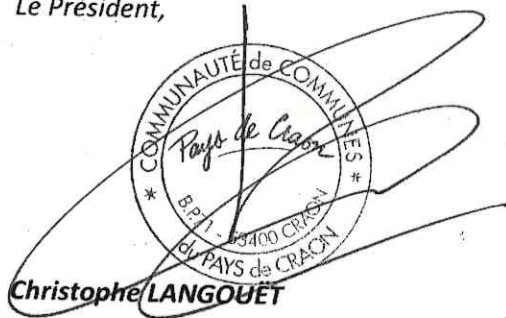
Affichage : 05/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



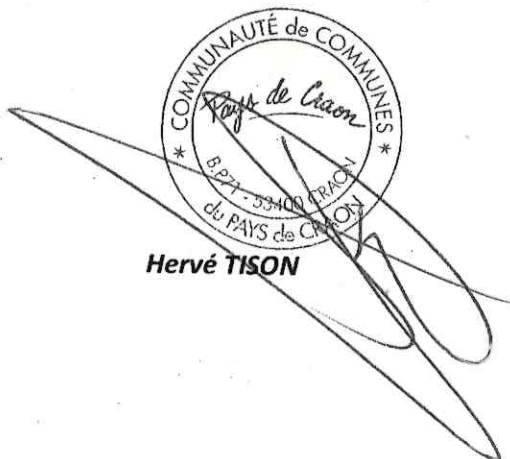
Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 4 mai 2026

Pour extrait conforme,
Le Président,



Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,



Hervé TISON